

ATTENDU QU'il y a lieu de verser à la Ville de Sherbrooke une subvention pour la réalisation de son projet de construction d'un nouveau pont et de relocalisation des infrastructures routières dans le secteur des Grandes-Fourches Nord;

ATTENDU QUE cette subvention prendra la forme d'un remboursement du service de la dette, dont le capital initial est de 24 000 000\$, auquel s'ajouteront les frais et les intérêts, pour une durée pouvant aller de 10 à 25 ans;

ATTENDU QUE les conditions et modalités de versement de cette subvention seront prévues dans une convention d'aide financière à être conclue entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6), tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000\$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit autorisé à verser à la Ville de Sherbrooke, pour son projet de construction d'un nouveau pont et de relocalisation des infrastructures routières dans le secteur des Grandes-Fourches Nord, une subvention prenant la forme d'un remboursement du service de la dette, dont le capital initial est de 24 000 000\$, auquel s'ajouteront les frais et les intérêts, pour une durée pouvant aller de 10 à 25 ans;

QUE les conditions et modalités de versement de cette subvention soient prévues dans une convention d'aide financière à être conclue entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Sherbrooke.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68112

Gouvernement du Québec

## **Décret 197-2018, 28 février 2018**

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail (chapitre C-27), sur recommandation de la ministre responsable du Travail, le gouvernement peut, par décret, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit notamment qu'un tel décret entre en vigueur le jour où il est pris et a effet jusqu'au dépôt d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu;

ATTENDU QUE les municipalités, la régie intermunicipale, les établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et les entreprises mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable du Travail :

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du présent décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QUE toute nouvelle association, accréditée à compter de l'entrée en vigueur du présent décret à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par une des associations mentionnées à l'annexe, soit soumise à la même obligation.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

**ANNEXE****1. Des municipalités et une régie intermunicipale**

DUHAMEL  
(MUNICIPALITÉ DE)

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SECTION LOCALE 4986 (FTQ)  
AM-2001-1584

RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT  
DE LOTBINIÈRE-CENTRE

SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LOTBINIÈRE CENTRE (CSD)  
AQ-1003-2733

SAINTE-GABRIEL-DE-RIMOUSKI  
(MUNICIPALITÉ DE)

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SECTION LOCALE 1142 (FTQ)  
AQ-2001-1591

STOKE  
(MUNICIPALITÉ DE)

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE (CSN)  
AM-2001-0995

**2. Des établissements**

9034-5323 QUÉBEC INC.  
(RÉSIDENTE L'ÉMERAUDE)

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION  
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)  
AQ-1005-0817

9103-4207 QUÉBEC INC.  
(MANOIR MARIE-LOUISE)

SYNDICAT DES SALARIÉS DE SERVICES D'AIDE AUX PERSONNES  
EN RÉSIDENCE DE LA MAURICIE (CSD)  
AQ-2001-5029

9170-5764 QUÉBEC INC.  
(RÉSIDENTE CHARLESBOURG)

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION  
DE QUÉBEC (CSN)  
AQ-2000-8824

9197-4584 QUÉBEC INC.  
(RÉSIDENTE BELLAGIO)

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS  
DE LA MONTÉRÉGIE – CSN  
AM-2001-8538

9197-6076 QUÉBEC INC.  
(RÉSIDENTE PORTLAND)

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE L'ESTRIE – CSN  
AM-2000-9885

9208-0837 QUÉBEC INC.  
(LES JARDINS LOGIDOR)

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION  
DE QUÉBEC (CSN)  
AQ-2001-3916

9304-1754 QUÉBEC INC.  
(MANOIR JOIE DE VIVRE)

SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS  
DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)  
AM-2001-9182

9324-3137 QUÉBEC INC.  
(RÉSIDENTE MEMPHRÉMAGOG)

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE L'ESTRIE – CSN  
AM-2001-4622

|   |  |
|---|--|
| CAPITAL TRANSIT INC.<br>(MANOIR NORMANDIE)  | SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES<br>D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE (CSN)<br>AQ-2001-7416                               |
| CENTRE D'HÉBERGEMENT<br>ET DE SOINS DE LONGUE<br>DURÉE DE SAINT-JEAN-SUR-<br>RICHELIEU S.E.C. | UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE,<br>SECTION LOCALE 800 (FTQ)<br>AM-2001-5208  |
| CENTRE D'HÉBERGEMENT<br>ET DE SOINS DE LONGUE<br>DURÉE DU BOISÉ<br>SAINTE-THÉRÈSE INC.        | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE LA RÉGION<br>DES LAURENTIDES – CSN<br>AM-2000-9688          |
| CENTRE POLYVALENT<br>DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE<br>RIMOUSKI-NEIGETTE                              | SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES<br>D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE (CSN)<br>AQ-2000-1735                               |
| CHÂTEAU RENAISSANCE INC.  | SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU CHÂTEAU BELLEVUE<br>DE SAINT-NICOLAS (IND)<br>AQ-2001-5500  |
| COOPÉRATIVE DE SERVICES À<br>DOMICILE L'ISLET NORD-SUD  | SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS<br>DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)<br>AQ-2000-1053                                   |
| COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ<br>EN AIDE DOMESTIQUE,<br>DOMAINE-DU-ROY                            | SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA COOPÉRATIVE EN AIDE<br>DOMESTIQUE DOMAINE DU ROY (CSD)<br>AQ-1005-6047                                     |
| COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DU<br>PAVILLON DE BEAUHARNOIS  | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS<br>DE LA MONTÉRÉGIE – CSN<br>AM-1002-6259 |
| COOPÉRATIVE DE TRAVAIL<br>RÉSIDENCE SÉRÉNITÉ  | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA<br>COOPÉRATIVE DE TRAVAIL RÉSIDENCE SÉRÉNITÉ – CSN<br>AM-2000-2396                    |
| CORPORATION AU PIED<br>DES MONTS INC.   | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION<br>DE QUÉBEC (CSN)<br>AQ-2001-4717         |
| FONDOIR M.A.C. INC.   | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION<br>DE QUÉBEC (CSN)<br>AQ-2001-9226         |
| FOYER ST-AMBROISE INC.  | SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS<br>DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)<br>AQ-1005-5783                                   |
| GESTION FPS INC.<br>(LE CHAMPÊTRE)  | SYNDICAT RÉGIONAL DES CHP DE LANAUDIÈRE – CSN<br>AM-2001-5826  |

|   |  |
|---|--|
| GESTION FPS INC.<br>(LE ST-AMBROISE)                                | SYNDICAT RÉGIONAL DES CHP DE LANAUDIÈRE – CSN<br>AM-2001-5909  |
| GROUPE SANTÉ VALEO INC.<br>(MAISON VALEO PIERREFONDS)               | SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS<br>DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)<br>AM-2001-5884   |
| HCN-REVERA LESSEE<br>(CLAIR MATIN) LP                               | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES<br>RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS<br>DE LA MONTÉRÉGIE – CSN<br>AM-2001-7382                 |
| HCN-REVERA LESSEE<br>(ÉMÉRITE DE BROSSARD) LP                       | UNION DES EMPLOYÉ(ES) DE L'ÉMÉRITE (IND)<br>AM-2001-6124   |
| HCN-REVERA LESSEE<br>(JARDINS INTÉRIEURS) LP                        | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS<br>DE LA MONTÉRÉGIE – CSN<br>AM-2001-7842<br>AM-2001-7840 |
| INDÉPENDANCE 65 + INC.  | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>D'INDÉPENDANCE 65+ – CSN<br>AM-2000-7600   |
| LA MAISON DES AÎNÉS<br>CARRÉ NÉRÉE                                  | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION<br>SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)<br>AQ-2001-3256           |
| LA RESIDENCE CARPE DIEM INC.  | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DE LA RÉSIDENCE CARPE DIEM – CSN<br>AM-1002-3576   |
| LA VILLA TOURNESOL  | SYNDICAT DES SALARIÉS DE SERVICES D'AIDE<br>AUX PERSONNES EN RÉSIDENCE DE LA MAURICIE (CSD)<br>AQ-1005-6217  |
| LE DOMAINE DES PIONNIERS<br>VALLÉE-DE-L'OR                          | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE LA VALLÉE-DE-L'OR – CSN<br>AM-2000-8197                                     |
| LE RENOIR, SOCIÉTÉ EN<br>COMMANDITE                                 | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU GRAND MONTRÉAL (CSN)<br>AM-2001-7338  |
| LES HABITATIONS<br>MÉTATRANSFERT                                    | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DE MÉTATRANSFERT – CSN<br>AQ-2000-6990   |
| LES INVESTISSEMENTS G.L. INC.<br>(LES RÉSIDENCES DE<br>L'IMMACULÉE) | SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES<br>D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE (CSN)<br>AQ-2000-6550   |
| LES JARDINS DU HAUT<br>SAINT-LAURENT (1990) ENR.                    | SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES EN SOINS<br>DE QUÉBEC (S.P.S.Q.) (IND)<br>AQ-1005-0731   |

|   |  |
|---|--|
| LES RÉSIDENCES<br>ST-CHARLES S.E.N.C.                                 | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS<br>DE LA MONTÉRÉGIE – CSN<br>AM-2000-9197 |
| MAISON D'ACCUEIL<br>LA TRAVERSE                                       | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES DE LA MAISON<br>LA TRAVERSE – CSN<br>AM-2001-5110   |
| MAISON DES FEMMES<br>DE BAIE-COMEAU                                   | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES DE LA MAISON DES FEMMES<br>DE BAIE-COMEAU FAS (CSN)<br>AQ-1004-0510   |
| MAISON-REALITE INC.   | SYNDICAT DES PERSONNES SALARIÉES<br>DE LA MAISON RÉALITÉ (CSN)<br>AM-1002-1730   |
| MANOIR DRUMMOND   | SYNDICAT RÉGIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU CENTRE DU QUÉBEC (CSN)<br>AM-1004-8825             |
| PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE<br>EN SANTÉ MENTALE (W.I.)                  | SYNDICAT DU PERSONNEL DES ORGANISMES<br>DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CSQ)<br>AM-2001-5874                                      |
| RÉSIDENCE CHÉNIER<br>SAINT-EUSTACHE INC.                              | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE LA RÉGION<br>DES LAURENTIDES – CSN<br>AM-2001-4957          |
| RÉSIDENCE LE JARDIN<br>DES SAULES INC.                                | SYNDICAT DES SALARIÉS DE JARDIN DES SAULES (IND)<br>AM-2001-9128   |
| RÉSIDENCE LES JARDINS<br>DE MONTARVILLE INC.                          | SYNDICAT DES MÉTALLOS, LOCAL 7625 (FTQ)<br>AM-2001-0175  |
| RÉSIDENCE ST-PHILIPPE INC.  | SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS<br>DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE L'ESTRIE – CSN<br>AM-2000-9989                       |
| RPADS PROPRIO 6, SOCIÉTÉ<br>EN COMMANDITE<br>(MANOIR LES GÉNÉRATIONS) | SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES<br>D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE (CSN)<br>AQ-2001-7228                               |
| RPADS PROPRIO 7, SOCIÉTÉ<br>EN COMMANDITE<br>(CHÂTEAU SAINTE-MARIE)   | SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS<br>DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)<br>AQ-2001-8550                                   |
| SOCIÉTÉ D'HABITATION<br>CARDINAL-VACHON                               | SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES EN SOINS<br>DE QUÉBEC (S.P.S.Q.) (IND)<br>AQ-2001-9144   |
| SOCIÉTÉ EN COMMANDITE<br>JACQUES DE LABADIE                           | SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES JARDINS<br>DE LAVAL (CSN)<br>AQ-1003-9987   |

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE  
LE DUFFERIN SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS  
DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)  
AM-2001-0933

TERRE DES JEUNES  
DE STE-JULIENNE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DE TERRE DES JEUNES (CSN)  
AM-1004-9357

VILLA ST-ALEXIS INC. SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS  
DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION  
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)  
AQ-2001-4750

### **3. Une entreprise de transport par autobus et une entreprise de transport par bateau**

MINIBUS PAQUIN INC. SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS  
DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)  
AQ-2001-0907

RELAIS NORDIK INC. SYNDICAT DES MÉTALLOS, SECTION LOCALE 2015 (FTQ)  
AQ-2001-6153

### **4. Une entreprise de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz ou d'électricité ou d'emmagasinage de gaz**

ÉNERGIR, S.E.C. SYNDICAT DES EMPLOYÉS(ES) PROFESSIONNELS(LES)  
ET DE BUREAU, SECTION LOCALE 463 (SEPB) CTC-FTQ  
AM-1002-5455

### **5. Une entreprise d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage**

DERICHEBOURG CANADA UNIFOR (FTQ)  
ENVIRONNEMENT INC. AM-2001-9358

### **6. Une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang ou de ses dérivés**

HÉMA-QUÉBEC SYNDICAT DES TECHNICIENS(NES) DE LABORATOIRE  
DE HÉMA-QUÉBEC (CSN)  
AM-2001-9010